



BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

www.emeraudedesrives-phase1.ca

Vol. 8 - No. 12 - Décembre 2020

2020 TERMINÉE, DERRIÈRE NOUS !!!

Une nouvelle année débute, elle sera meilleure, on se le souhaite !

Nouveauté :

Avec le changement d'administration, les règles et procédures seront Resserrées. Les frais de condos sont payables le 1^{er} de chaque mois, par conséquent, le règlement prévu à notre charte prévoit des pénalités :

\$ 10.00 si le paiement est fait entre le 2 et le 10 du mois

\$ 10.00 + \$ 15.00 = \$ 25.00 si le paiement est fait entre le 11 et le 15 du mois

\$ 10.00 + \$ 15.00 + \$ 50.00 = \$ 65.00 si le paiement est fait après le 15 du mois

Donc, à compter du **1^{er} Avril 2021**, cette règle sera mise en vigueur et les frais seront facturés sans autres préavis.

Alerte Incendie

Lors des dernières semaines nous avons eu deux alertes incendie. En général lors de la première alerte, tout s'est bien déroulé. Par contre, lors de la deuxième alerte, peu de gens sont descendus sous prétexte de fausse alerte,

personne ne peut présumer de fausse alerte, nous devons donc tous descendre sans compromis exception faite des gens à mobilité réduite.

Lors des alertes, le service d'incendie demande aux personnes à mobilité réduite si possible, de se rendre à la cage d'escalier la plus proche et de fermer la porte en attendant les instructions. Personne ne doit rester dans les corridors.

Fuite d'eau

Nous vous recommandons de bien fermer vos valves d'eau chaude et d'eau froide après votre lessive, par mesure de prévention.

Ouverture de porte Garage B

Portez attention à l'ouverture de porte de Garage B, le délai a été raccourci par souci d'économie et protection contre les intempéries. Lorsque vous sortez du garage avec votre voiture, attendez de vous rendre près de la porte avant d'actionner l'ouverture.

Salle de loisirs et Billard

Prendre note que les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis.

Pour les enfants de plus de 12 ans, ils doivent être accompagné d'un copropriétaire.

Déneigement

Un petit rappel de bien vouloir libérer les espaces de stationnement extérieur pour 13:00 hres, les journées suivant une chute de neige.

Les Administrateurs